

N.G. · J

DEMANDE DU PERMIS DE MÉTIER D'OUVRIR = 1955.

(A remplir en 2 exemplaires par tout commerçant indigène,
employeur de M.U.I. en territoire de Ruhengeri y compris
le commerce ambulant.)

Je soussigné . Res Kivummaa. Bernard. Cormeaut.
sollicite un permis de main-d'œuvre 1955 pour les besoins de mon en-
treprise en territoire de Ruhengeri.

Je désire engager à mon service les travailleurs suivants:

N O M	P R E N O M S	S O L L I N E	S O U S - C H I F F E R I E
1. Makatane	Wilfrid	Gi Torre	R Khundye
2. Cyjir	McKios	Kudop	"
3. Karabashy		Ruhinsa	Kalina
4. Hungampas	Innocent	Kudop	H Khundye
5.			
6.			
7.			
8.			
9.			
10.			

Avis du chef de chafferie.- Vu l'activité du requérant, j'émetts un avis favorable pour l'octroi de 1 - 2 - 3 - 4 - 5 travailleurs (barrez les chiffres inutiles) -----

Le chsf : Signature.

Signature.
F. Salter
13/1/55

131, 155

Décision de l'Administrateur de Territoire.

Il est accordétravailleurs pour l'année 1955 au demandeur du présent permis. Ces travailleurs sont nominativement désignés dans le tableau ci-dessus.

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE, a.i.
M. POCHET,

Observations:

Ruhengeri



11900

三三

DEMANDE DE PERMIS DE MIN-D'OUVRAGE - 1955.

(A remplir en 2 exemplaires par tout commerçant indigène,
employeur de l.U.I. en territoire de Rahengeri y compris
le commerce ambulant.)

Je soussigné . . RUKIRUHURANE . BERNARD . Commercant.
sollicite un permis de main-d'œuvre 1955 pour les besoins de mon en-
treprise en territoire de Ruhengeri.

Je désire engager à mon service les travailleurs suivants:

N O M	P R I N O I S	S O L L I E	S O U S - C H I F F E R I E
1 MAHNTANI	HILFRIS	Gi TOVU	NKUNDIYE
2 CYIZA	MERCHIOR	Rukoji	"
3 KARABOSHYA	-	RUHINGA	KALIMA
4 RUGERERO	INNOCENT	Rukoji	NKUNDIYE
5			

Avis du chef de chefferie.- Vu l'activité du requérant, j'émetts un avis favorable pour l'octroi de 1 - 2 - 3 - 4 - 5 travailleurs (barrez les chiffres inutiles) -----

Le chef : Signature.
Po salut

13/1/55

Décision de l'Administrateur de Territoire.

Il est accordé travailleurs pour l'année 1955 au demandeur du présent permis. Ces travailleurs sont nominativement désignés dans le tableau ci-dessus.

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE, a.i.
M. POCHET,

Observations.